

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 août 2012

CP 12/08-24

L'an deux mil douze, le 27 août à 12 h 15, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la Base de Plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**SA COLOMIERS HABITAT
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE DE VERDUN SUR GARONNE**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur Général de la SA Colomiers Habitat destinés à la construction de 4 logements situés « Le Hameau de Nogaye » à Verdun Sur Garonne.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 583 166 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	78 601,00 €
* Prêt PLUS construction	316 500,00 €
* Prêt PLAI foncier	22 798,00 €
* Prêt PLAI construction	98 000,00 €
* Subvention Etat	12 000,00 €
* Subvention Conseil Général (1)	15 240,00 €
* Fonds propres	40 027,00 €
Total	583 166,00 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 515 899 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS foncier	
Montant	78 601,00 €
Montant de la garantie	47 160,60 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLUS construction	
Montant	316 500,00 €
Montant de la garantie	189 900,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLAI foncier	
Montant	22 798,00 €
Montant de la garantie	13 678,80 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLAI construction	
Montant	98 000,00 €
Montant de la garantie	58 800,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 309 539,40 €, soit 60 % d'un montant global de 515 899 €, la commune de Verdun Sur Garonne se portant garante à hauteur de 40% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 7 juin 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Colomier Habitat pour la construction de 4 logements situés « Le Hameau de Nogaye » à Verdun-sur-Garonne, la garantie du département à hauteur de 60 % soit un montant global de 309 539,40 € pour les 4 prêts suivants contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations :
 - . type PLUS foncier d'un montant de 78 601 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %,
 - . type PLUS construction d'un montant de 316 500 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %,
 - . type PLAI foncier d'un montant de 22 798 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %,
 - . type PLAI construction d'un montant de 98 000 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 % ;
- Précise que la commune de Verdun-sur-Garonne accorde sa garantie à hauteur des 40 % restants conformément à sa délibération du 7 juin 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,